



BUREAU DE COMMUNAUTE
Séance du 7 juin 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicole FALCETTA
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Michael ETHEVE	Blezat Consulting
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur Financier
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Sophie CASSARO	Responsable Tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 mai 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 221 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 11 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (26 présents et 30 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2018
Exécutoire le : 12 JUIN 2018
Affichée le : 12 JUIN 2018
Visée le : 12 JUIN 2018

MARCHES PUBLICS

Marché n°2017-60 : Réhabilitation de l'Aquarium d'Aix-les-Bains Lot n°1 : Désamiantage et déplombage Avenant n°1

Par marché de travaux n° 2017-60, relatif à « la réhabilitation de l'Aquarium d'AIX LES BAINS – lot 1 : désamiantage et déplombage », Grand Lac a confié à l'entreprise AMIANTECH, domiciliée ZI Lavoisier 6 rue Lebon 77220 Presles-en-Brie l'ensemble des travaux de ce lot pour un montant de 58 000,00 € HT (69 600,00 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé après une consultation lancée selon une procédure adaptée. Les prestations ont donné lieu à un marché unique. Cependant l'ensemble de l'opération de réhabilitation de l'Aquarium du Lac du Bourget est alloti. Ce marché constitue le premier lot de cette opération.

Certains diagnostics destructifs relatifs à la recherche de produits amiantés avant travaux n'ont pas pu être effectués en raison de l'activité commerciale de l'Aquarium et de la configuration des locaux (présence d'aquariums, de bassin, d'équipements techniques...)

Des prestations complémentaires ont ainsi été jugées nécessaires : dépose d'un ragréage amianté, présent sous le premier revêtement de sol.

De plus une erreur matérielle s'est glissée aux articles 2.1, 4.3 du CCAP : au lieu de lire BPU il faut lire DPGF.

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire de **21 700,00€ HT** (26 040,00 € TTC)

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise AMIANTECH, d'un montant initial de **58 000,00 € HT** (69 600,00 € TTC) :

→ Est donc porté à : **79 700,00 € HT** (95 640,00 € TTC) par le présent avenant, soit + 37 % par rapport au marché initial.

Le cumul de l'avenant représente donc une hausse de 37% du montant initial du marché.

En application de l'article 139 3° du décret n°2016-360 du 25/03/2016, le dépassement des seuils admissibles est justifiable car la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 du lot 1 du marché n°2017-60,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du lot 1 du marché n°17-60 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 7 juin 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Marché n°17/60
Réhabilitation de l'Aquarium du Lac du Bourget

LOT N°1
Désamiantage et Déplombage

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise AMIANTECH, domiciliée ZI Lavoisier – 6 rue Lebon 77220 Presles-en-Brie, représentée par monsieur Bruno JEANSON, et désigné ci-après par l'expression « AMIANTECH »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux n° 17/60, relatif à « la réhabilitation de l'Aquarium d'AIX LES BAINS – lot 1 : désamiantage et déplombage », Grand Lac a confié à l'entreprise **AMIANTECH**, domiciliée **ZI Lavoisier 6 rue Lebon 77220 Presles-en-Brie** l'ensemble des travaux pour un montant de 58 000,00 € HT (69 600,00 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé après une consultation lancée selon une procédure adaptée. Les prestations ont donné lieu à un marché unique. Cependant l'ensemble de l'opération de réhabilitation de l'Aquarium du Lac du Bourget est alloti. Ce marché constitue le premier lot de cette opération.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Travaux supplémentaires :

- Certains diagnostics pour la recherche de produits amiantés avant travaux effectués avec le maintien de l'activité commerciale de l'Aquarium n'ont pas pu être réalisés en raison de méthodes destructives très contraignantes et impactantes.
- Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont ainsi été jugées nécessaires : dépose d'un ragréage amianté, présent sous le premier revêtement de sol déposé

Erreur matérielle - CCAP :

Aux articles 2.1, 4.3 du CCAP, une erreur s'est glissée : au lieu de lire BPU il faut lire DPGF

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire de **21 700,00€ HT** (26 040,00 € TTC) validé par ordre de service du 24/04/2018.

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise AMIANTECH, d'un montant initial de **58 000,00 € HT** (69 600,00 € TTC) :

- Est donc porté à : **79 700,00 € HT** (95 640,00 € TTC) par le présent avenant, soit + 37 % par rapport au marché initial.

Le cumul de l'avenant représente donc une hausse de 37% du montant initial du marché.

En application de l'article 139 3° du décret n°2016-360 du 25/03/2016, le dépassement des seuils admissibles est justifiable car la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À _____, le _____

Pour la société AMIANTECH,
M. Bruno JEANSON
Directeur de la société AMIANTECH

Pour Grand Lac
Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2017-60 - Réhabilitation de l'aquarium d'Aix-les-Bains - Lot n.1 : désamiantage et déplombage - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 12/06/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 12/06/2018

Numéro de l'acte : d2379 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180607-d2379-DE

Date de décision : 07/06/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires